

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

1^{er} Bureau des Hypothèques de Bordeaux

Payé : neant Depot n° 6056 Publie et

Sai. : 100 enregistré le 20 Avril 1998

Tot. : 100 Vol 1998 P. n° 3149

Reçu cent francs

Le Conservateur

G. CABRIOL

**REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE**

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le préfet de la région Aquitaine,
Préfet du département de la Gironde,
Commandeur de la Légion d'Honneur

ARRETE

portant inscription de l'hôtel des Archives Départementales de la Gironde à BORDEAUX (Gironde) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et N° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret N° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la république de région ;

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret N° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commissaires de la république de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

CH. BORDEAUX 1 ^{er} BUREAU	
DATE	20 AVR. 1998
PROV	
COSS	0719
N° US	0 1207

LA Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Aquitaine entendue en sa séance du 26 juin 1997 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'hôtel des Archives Départementales de la Gironde à BORDEAUX (Gironde) présente un intérêt d'histoire et d'architecture suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de sa conception ;

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Égalité Fraternité

ARRETE

- Article 1 : Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, l'hôtel des Archives Départementales de la Gironde à BORDEAUX (Gironde), situé 13-25 rue d'Aviau à BORDEAUX (Gironde) sur la parcelle N° 187 d'une contenance de 18 a 19 ca, figurant au cadastre section PN et appartenant au CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE, Hôtel du département, Esplanade Charles de Gaulle à BORDEAUX (Gironde) par acte d'acquisition antérieur au 1er Janvier 1956.
- Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, porte-parole du Gouvernement sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.
- Article 3 : Il sera notifié au Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde et au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le 28 AVR. 1998

Le Préfet de Région,

Georges PEYRONNE



[Signature]
Martine SANQUEZ